



# Compte personnel de formation : appels téléphoniques, SMS, attention aux tentatives d'arnaques

Publié le 10 mars 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

## Illustration 1

Crédits : © fizkes - adobe.stock.com

Sollicitations répétées, parrainages, offres d'emploi trompeuses... Vous avez reçu un mail, un sms, ou un appel vous promettant une formation gratuite via votre compte personnel de formation ? Soyez attentifs aux tentatives d'arnaques pour dérober vos crédits CPF et n'y donnez pas suite. Le site [cybermalveillance.gouv.fr](https://cybermalveillance.gouv.fr) recueille les témoignages et rappelle que ni la Caisse des Dépôts, ni Pôle Emploi, ni le ministère du Travail n'effectuent la moindre démarche téléphonique au sujet du CPF.

## Qu'est-ce que le compte personnel de formation (CPF) ?

Le compte personnel de formation (CPF) vous permet d'acquérir des droits à la formation utilisables tout au long de votre vie professionnelle. Ces droits sont crédités automatiquement chaque année sur votre compte CPF par vos employeurs. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le compte CPF est directement crédité en euros et non plus en heures, dans la limite d'un plafond de 5 000 €. Pour les agents du secteur public, les droits acquis en heures peuvent être convertis en euros à raison de 15 € par heure.

➔ **À savoir** : Chaque actif (salarié, agent public, demandeur d'emploi ayant travaillé) dispose d'un espace personnel sur le site officiel [moncompteformation.gouv.fr](https://www.moncompteformation.gouv.fr) (<https://www.moncompteformation.gouv.fr/>) pour gérer et utiliser son compte CPF.

🔗 **À noter** : Lancé en 2019, le site [moncompteformation.gouv.fr](https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/) (<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>) vient d'être repensé. Il permet un accès facilité à l'information professionnelle, encore plus simple et rapide pour :

- créer votre compte personnel de formation (<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/utilisateur/inscription>) ;
- consulter vos droits (<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/droits>) ;
- trouver votre formation et vous accompagner (<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/conseil>).

## Comment repérer une arnaque sur votre compte formation ?

En 2021, plus de 2 millions de personnes se sont inscrites à une formation, contre 630 000 en 2019. Son succès et la monétisation des crédits disponibles ont généré du démarchage abusif et des escroqueries.

L'arnaque à *Mon compte formation* (CPF) se déroule souvent de la manière suivante :

- vous recevez un appel téléphonique, un mail ou un sms, d'une personne prétendant appartenir à la plateforme *Mon compte formation* ou à un autre organisme ;
- la personne vous demande votre numéro de sécurité sociale pour accéder à votre compte formation. Elle peut également demander votre mot de passe ou bien créer directement un compte par téléphone avec vous. Une fois la connexion effectuée, elle peut vous inscrire avec ou sans votre consentement, à une formation factice ou frauduleuse ;
- dans certains cas, l'escroc connaît déjà vos nom, prénom et numéro de sécurité sociale. Vous découvrez alors une inscription à une formation à votre insu en vous connectant à votre compte formation.

Le ministère du Travail propose une [Infographie Fraude au compte personnel de formation \(CPF\)](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/infographie-boonnes-pratiques-fraude-cpf_complete.pdf) ([https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/infographie-boonnes-pratiques-fraude-cpf\\_complete.pdf](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/infographie-boonnes-pratiques-fraude-cpf_complete.pdf)) : les bonnes pratiques à adopter.

## Qui contacter si vous êtes victime d'une escroquerie ?

Vous êtes victime d'une escroquerie si :

- vous avez été inscrit à une formation à votre insu ;
- vous n'arrivez plus à vous connecter et pensez avoir été piraté ;
- vous avez communiqué votre identité et votre numéro de sécurité sociale à un organisme suspect.

Renseignez alors le [formulaire](https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/sites/default/files/2021-09/formulaire%20de%20d%C3%A9claration%20de%20signalement.pdf) (<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/sites/default/files/2021-09/formulaire%20de%20d%C3%A9claration%20de%20signalement.pdf>) et joignez-le impérativement à votre demande en envoyant un courriel à l'adresse suivante : [MCF\\_Gestion-des-Titulaires@caissedesdepots.fr](mailto:MCF_Gestion-des-Titulaires@caissedesdepots.fr)

⚠ **Attention** : Seuls les signalements de fraude ou escroquerie seront traités à cette adresse. Aucune autre demande ne sera prise en compte par ce canal. Après examen de votre situation, vous recevrez une réponse vous informant de la suite réservée à votre demande.

## Quelles précautions devez-vous prendre ?

- changez immédiatement votre mot de passe ;
- consultez les informations disponibles sur votre compte formation ;
- conservez les preuves ;

- contactez la [plateforme Info Escroqueries](https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/comment-signaler-une-escroquerie-sur-mon-compte-formation) pour être conseillé ;
- déposez plainte.

➔ **À savoir** : Le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion et le ministère des Comptes publics ont réuni début 2022 un [comité de pilotage chargé de la lutte contre le démarchage abusif](https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/compte-personnel-de-formation-elisabeth-borne-et-olivier-dussopt-reunissent-le) et la fraude au Compte personnel de formation (CPF). Les pratiques commerciales abusives font l'objet de poursuites systématiques dès lors qu'elles sont signalées. Une cellule spécifique à la fraude au compte formation a été créée au sein du service de renseignement financier TRACFIN dès les premiers signalements.

## Et aussi

- [Compte personnel de formation \(CPF\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10705)
- [Compte personnel de formation : peut-on céder ses crédits à un proche ?](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14982)
- [Compte personnel de formation : une aide financière pour se former dans le numérique](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15094)

## Pour en savoir plus

- [Fraude au compte personnel de formation \(CPF\) : les bonnes pratiques à adopter](https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/fraude-au-compte-personnel-de-formation-cpf-les-bonnes-pratiques-a-adopter)  
*Ministère chargé du travail*
- [Campagnes d'escroqueries au Compte Personnel de Formation \(CPF\)](https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/actualites/campagnes-escroqueries-compte-personnel-formation-cpf)  
*Cybermalveillance*
- [Vous souhaitez signaler une escroquerie en ligne ou un contenu illicite sur Internet ?](https://www.cybermalveillance.gouv.fr/diagnostic/accueil#signaler)  
*Cybermalveillance*
- [Lancement du nouveau site Mon Compte Formation](https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/lancement-du-nouveau-site-mon-compte-formation)  
*Ministère chargé du travail*
- [Mon compte formation](https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-privé/html/#/)  
*Ministère chargé du travail*